

	2016 / 2017	
	CAB*	HCAB*
TARIFS (en euros) applicable dès juin 2016		
Droit d'inscription Jeunes (jusque 25 ans)		
En début d'année scolaire	76	139
Pour un atelier supplémentaire en cours d'année scolaire ou pour une nouvelle inscription à partir du 1er janvier	45	89
Inscription Adultes Histoire de l'Art et Conférences		
En début d'année scolaire	68	120
Pour un atelier supplémentaire à l'année scolaire	35	60
Inscription au 1er janvier	61	110
Inscription Adultes		
Dessin** – Peinture		
En début d'année scolaire	100	176
Pour un atelier supplémentaire en cours d'année scolaire ou pour une nouvelle inscription à partir du 1er janvier	61	110
Forfait annuel modèle vivant	20	20
Photographie – Gravure – Textile – Céramique – Sculpture**		
En début d'année scolaire	138	254
Pour un atelier supplémentaire en cours d'année scolaire ou pour une nouvelle inscription à partir du 1er janvier	84	158
Forfait annuel modèle vivant	20	20
Vente des pièces des ateliers		
Les matériaux utilisés sont facturés en fin d'année scolaire suivant la valeur d'achat des matériaux par l'École d'art (argile, pierre, fer, plâtre et autres matériaux).		
Formation Professionnelle (tarif horaire)	25	25
Formation CIF pour les professeurs des Écoles	702	702
Formation partielle CIF pour les professeurs des Écoles (1 trimestre ou 1j/sem.)	475	475
Stage enfants (tarif horaire)	2,50	3,50
Stage enfants (1 semaine 2h/jour)	25	31
Stage adultes (tarif horaire)	3,50	4,50
Classe préparatoire	594	702
Frais inscription concours prépa	20	20
Carte 100 copies sans limite de validité	5,00	5,00
Carte 50 copies sans limite de validité	2,50	2,50

Un atelier a une durée de 1h30 à 3h00

* CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis / HCAB : Hors CAB

En cas d'inscription à plusieurs ateliers adultes, la réduction s'applique à (aux) l'atelier(s) dont les droits d'inscription sont les moins élevés.

Atelier à l'essai gratuit dans la limite des places disponibles pour un essai dans deux ateliers différents

Tarif réduit : 50% de réduction sur les tarifs pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux, sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois (valable pour les pratiques collectives adultes et les ateliers enfants).

Règlement en espèces, chèques bancaires, chèques vacances ou chèque accompagnement personnalisé.

Aucun remboursement ne sera être appliqué.

Aucune réinscription possible si l'usager n'est pas à jour de tout règlement antérieur.